



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Calendrier et modalités des concours : le ministère a enfin fait ses choix !

Le ministère de l'Éducation nationale rend enfin public ses arbitrages dans le cadre des concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation. Sur ce sujet, comme sur d'autres, les choix ministériels ne sont pas à la hauteur de la situation.

Après avoir tergiversé pendant quelques semaines, le ministre a tranché : à l'image des candidat·es aux concours externe et 3ème concours, les candidat·es aux concours internes ne passeront pas d'épreuve d'admission. Pour toutes et tous les candidat·es, les épreuves d'admissibilité valent épreuves d'admission à l'exception de certains CAPET et de l'agrégation pour lesquels demeurent des épreuves orales aménagées.

Pour autant, la situation n'est pas satisfaisante, et ce pour deux raisons principalement :

Alors que les résultats de l'admissibilité sont connus depuis un moment, les admissibles du concours internes ne seront admis·es qu'à hauteur du nombre de postes ouverts aux concours : environ 4000 sur 8000 admissibles. Les autres seront sur liste complémentaire ! À la différence des candidat·es aux concours externe et 3ème concours, dont les listes d'admissibles ne sont pas encore connues, cela signifie qu'il faudra faire un tri dans les admissibles. Pourtant, l'immense majorité de ces candidat·es des concours internes ont plusieurs années d'expérience dans l'Éducation nationale soit comme contractuel·les soit comme titulaires dans un autre corps. Ils ou elles ont donc fait largement leur preuve dans le métier.

Par ailleurs alors que tous·tes ces candidat·es admis·es seront fonctionnaires stagiaires dès septembre 2020 il est prévu qu'ils·elles soient soumis·es au printemps 2021, pour ainsi dire donc, à l'issue de leur année de stage, à un oral de titularisation. Concernant cet oral de titularisation, la CGT Éduc'action rappelle que l'année de stage est déjà une année, très difficile, exigeant une grosse charge de travail. L'ajout de cet oral est une charge supplémentaire inutile et stressante pour leur titularisation.

Nous demandons que l'ensemble des fonctionnaires stagiaires qui prendront leur fonction à la rentrée 2020 soit évalué pour leur titularisation selon les mêmes règles que les stagiaires des années précédentes.

Par ailleurs, la CGT Éduc'action réitère sa demande de déclarer admis·es les 8000 admissibles des concours internes, les besoins existent compte tenu de la situation exceptionnelle que nous devons affronter en septembre. Un collectif budgétaire s'impose pour espérer remédier aux difficultés aggravées par la crise sanitaire et permettre une nette amélioration des conditions de cette rentrée 2020.

Montreuil, le 04 juin 2020